MAIRIE DE CAMBO-LES-BAINS KANBOKO HERRIKO ETXEA

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

16-12-2021-083

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 064-216401604-20211216-16_12_2021_083-BF

OBJET / GAIA

Budget principal: décision modificative n°2

DATE DE CONVOCATION : DEIALDIAREN DATA :

9 décembre 2021

Nombre de conseillers en Exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29

Nombre de présents / 24 hor zirenak:

Nombre de votants / 29 bozkatu dutenak :

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Peio Etcheleku, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, M. Jean-François Lacosta, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, Mme Carmen Gonzalez, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, Mme Lilian Hirigoyen, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

<u>Absents ou excusés / Barkatuak</u>: Mme Yolande Huguenard, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Jean-Paul Alaman, conseillers municipaux.

<u>Procuration / Ahalordea</u>: Mme Yolande Huguenard à M. Didier Irastorza, M. Vincent Goytino à M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatceguy à Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Jacques Lassus à Mme Véronique Cadepond-Larronde, M. Jean-Paul Alaman à M. Philippe Bacardatz.

<u>Secrétaire / Idazkaria</u> : **A l'unanimité** des membres présents, M. Jean-Paul Evherachar est désigné secrétaire de séance.

Considérant que les crédits prévus à certains articles du budget principal de l'exercice 2021 sont insuffisants en section de fonctionnement et en section d'investissement, Mme Aizpuru, adjointe aux finances, propose au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre –	Libellés	Montant
Articles		
011-615221	Entretien et réparations bâtiments publics	32 958,00 €
014-739115	Prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU	-100 428,00 €
65-6574	Subvention aux associations et autres personnes	2 500,00 €
	de droit privé	
67-678	Autres charges exceptionnelles	343,00 €
68-6811	Dotations aux amortissements	2 434,00 €
	TOTAL	- 62 193,00 €

Section de fonctionnement - Recettes

Chapitre –	Libellés	Montant
Articles		
73-7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	61 518,00 €
74-74121	Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	-123 711,00 €
	TOTAL	- 62 193,00 €

(Pyrénées-Atlantiques) 64250

16-12-2021-083

Envoyé en préfecture le 21/12/2021 Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID: 064-216401604-20211216-16_12_2021_083-BF

Section d'investissement – Dépenses

Chapitre –	Libellés	Montant
Articles		
020-020	Dépenses imprévues d'investissement	-1 036,00 €
21-21318	Autres bâtiments publics	55 248,00 €
23-2313	Constructions (faux plafonds école primaire Haut Cambo)	23 300,00 €
16-165	Dépôts et cautionnement (versés)	435,00 €
	TOTAL	77 947,00 €

Section d'investissement - Recettes

Chapitre - Articles	Libellés	Montant
	T 13 ((75.075.00.0
10-10226	Taxe d'aménagement	75 075,00 €
13-1311	Etat et établissements nationaux	18 900,00 €
13-1321	Etat et établissements nationaux	-18 900,00 €
13-1311	Etat et établissements nationaux	120 000,00 €
13-1321	Etat et établissements nationaux	-120 000,00 €
16-165	Dépôts et cautionnement (reçus)	438,00 €
28-2802	Amortissements des frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	1 065,00 €
28-28132	Amortissement des immeubles de rapport	1 369,00 €
	TOTAL	77 947,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal l'unanimité :

AUTORISE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme:

Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains Kanboko Auzapeza